



VILLE DE LINAS

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice	Présents	Votants
29	23	27

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUIN 2019

DATE DE CONVOCATION
05 juin 2019

DATE D’AFFICHAGE DE LA CONVOCATION
05 juin 2019

SECRÉTAIRE DE SÉANCE
Jacqueline CARTALADE

OBJET:

**DECLARATION PREALABLE
POUR LES DIVISIONS DE
BATIMENTS ET DE TERRAINS
BATIS**

L’an DEUX MILLE DIX NEUF LE 11 JUIN à 21 heures,
Le Conseil Municipal, sur convocation en date du 05 juin 2019, s’est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de **François PELLETANT, Maire**.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames BAUSMAYER, ONILLON, OZEEL, THIOT, Messieurs JULIÉ, MACEL, MATIAS, WAILL **Adjoints**.

Mesdames CARTALADE, CUNIoT-PONSARD, LECLERC, KOELSCH, PICHOT, PIRES, RAVEL, ROGER, SUFFISSEAU, Messieurs HERTZ, LARDIÈRE, MICHAUD, PECASTAING, SOTCHE, **Conseillers**.

ABSENTS :

Madame BRUNEL donne pouvoir à Monsieur MATIAS,
Monsieur FLORAND donne pouvoir à Monsieur WAILL,
Madame MORAND donne pouvoir à Madame ONILLON,
Monsieur BARSANTI donne pouvoir à Monsieur JULIÉ,
Monsieur DESGATS,
Madame SENIA.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017, notamment son article 147,

VU le Code de la Construction et de l’Habitation, notamment ses articles L111-6-1 et L111-6-1-1,

VU les travaux du Comité Urbanisme-Travaux du 21 mars 2019,

CONSIDÉRANT qu’un net accroissement des immeubles divisés a récemment été constaté sur le territoire communal et que ces divisions engendrent très souvent la création de petits logements pour lesquels des questions de salubrité et de qualité de vie se posent, outre des problèmes d’insuffisance de stationnements ;

CONSIDERANT qu’il convient de mieux maîtriser ces divisions foncières ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRÈS EN AVOIR DÉBATTU,
À L’UNANIMITÉ,**

INSTAURE la déclaration préalable pour les divisions de bâtiments et de terrains bâtis, dans les zones UA, UB et UC du PLU.

POUR EXTRAIT CONFORME

François PELLETANT
Maire de LINAS

